



MUNICIPALITÉ DE SAINT-THÉODORE-D'ACTON

1661 rue Principale, Saint-Théodore-d'Acton, Québec, J0H 1Z0

Téléphone : 450-546-2634 - Courriel : mun.st-theodore@mrcacton.qc.ca

Site internet : www.st-theodore.com - Facebook : [sainttheodore.dacton](https://www.facebook.com/sainttheodore.dacton)

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur d'un règlement

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné Marc Lévesque, Directeur général et secrétaire-trésorier :

QU'à une séance ordinaire tenue le 14 juin 2021, le Conseil de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton a adopté le « Règlement numéro 634-2021 modifiant le règlement numéro 07-03-526 décrétant les limites de vitesse maximale permises sur certaines routes de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton » ;

QUE l'objet du règlement numéro 634-2021 consiste à abaisser la limite de vitesse sur le 6^e rang de 70 km/h à 50 km /h ;

QUE ce règlement est disponible au bureau municipal et toute personne peut en prendre connaissance, du lundi au jeudi, de 9h00 à midi et de 13h00 à 16h30 ;

QUE cet avis tient lieu d'avis de promulgation, le règlement entre donc en vigueur le jour de la publication du présent avis public.

Donné à Saint-Théodore-d'Acton, ce 15 juin 2021.

Marc Lévesque
Directeur général & secrétaire-trésorier
Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton